



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 juillet 2023

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

**Nombre de conseillers
en exercice : 29**
Présents : 20
Votants : 26

OBJET :
Modification des tarifs
municipaux – Tarifs de location
de matériels

N° 093/2023

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 10 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 4 juillet 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, CASEROTTO Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, TAROZZI, GARBAY, DULOULARD, FONTANEL, PRADO, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur GELLY qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur DULOULARD.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame PRADO.
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID.
Monsieur SANCHEZ et Madame BERTHOUMIEU.

Absente non excusée :
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame PRADO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 9 juin 2023 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Madame SERRES-SOLANO

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'au regard du contexte économique et budgétaire contraint, la commune doit faire des choix budgétaires.

La ville de Nérac souhaite maintenir le niveau de services proposés et ne pas augmenter les taux d'imposition afin de ne pas alourdir le budget des contribuables.
La commune décide aujourd'hui d'actionner le levier tarifaire.

AR Prefecture

047-214701955-20230710-DEL0932023-DE
Reçu le 13/07/2023

Les tarifs actualisés seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2023.
Il s'agit pour le Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs présentés ci-dessous concernant la location de matériels divers :

	Tarifs actuels Nérac	Tarifs actuels hors Nérac	Tarifs proposés Nérac	Tarifs proposés hors Nérac
Chaises	1,50 €	1,50 €	Inchangé	Inchangé
Tables	5,00 €	5,00 €	Inchangé	Inchangé
Mange-debouts	10,00 €	10,00 €	Inchangé	Inchangé
Podium (bâché ou non bâché)	10,00 € / m ²	10,00 € / m ²	Inchangé	Inchangé
Barrières	3,00 €	3,00 €	Inchangé	Inchangé
Grilles exposition	3,00 €	3,00 €	Inchangé	Inchangé
Stands 3x3	25,00 €	25,00 €	Inchangé	Inchangé
Stands 6x3	50,00 €	50,00 €	Inchangé	Inchangé
Pupitre	10,00 €	10,00 €	Inchangé	Inchangé
Bloc sanitaire (cabine 1 WC chimique)	100,00 €	100,00 €	Inchangé	Inchangé
Bloc sanitaire (cabine 2 WC chimique)	250,00 €	250,00 €	Inchangé	Inchangé
Forfait transport	20,00 € A multiplier par le nombre de transports	60,00 € Transport p/CCVA et communes du canton uniquement	30,00 € A multiplier par le nombre de transports	100,00 € A multiplier par le nombre de transports sur le territoire d'Albret Communauté
Podium remorque (+ montage et démontage) (que pour association, collectivités et autres administrations publiques)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	300 €
Chapiteau 5x8 (que pour association, collectivités et autres administrations publiques)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	300 €
Forfait livraison matériel en benne p/asso du territoire de l'Albret Communauté uniquement (à partir de 50 personnes)				
Tables - chaises (50 à 200 personnes)	50,00 €	50,00 €	Inchangé	Inchangé
Tables - chaises (201 à 400 personnes)	100,00 €	100,00 €	Inchangé	Inchangé
Tables - chaises (401 à 600 personnes)	150,00 €	150,00 €	Inchangé	Inchangé
Tables - chaises (601 à 800 personnes)	200,00 €	200,00 €	Inchangé	Inchangé
Tables - chaises (+ de 800 personnes)	250,00 €	250,00 €	Inchangé	Inchangé

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Pour les associations Néracaises et hors Nérac, les collectivités et autres administrations publiques, le matériel est mis à disposition gratuitement seul le forfait transport est dû.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'UNANIMITE
(1 abstention – Monsieur GOUJON)

➤ D'accepter la nouvelle grille tarifaire de location de matériels divers telle que détaillée ci-dessous :

	Tarifs actuels Nérac	Tarifs actuels hors Nérac
Chaises	1,50 €	1,50 €
Tables	5,00 €	5,00 €
Mange-debouts	10,00 €	10,00 €
Podium (bâché ou non bâché)	10,00 € / m ²	10,00 € / m ²
Barrières	3,00 €	3,00 €
Grilles exposition	3,00 €	3,00 €
Stands 3x3	25,00 €	25,00 €
Stands 6x3	50,00 €	50,00 €
Pupitre	10,00 €	10,00 €
Bloc sanitaire (cabine 1 WC chimique)	100,00 €	100,00 €
Bloc sanitaire (cabine 2 WC chimique)	250,00 €	250,00 €
Forfait transport	30,00 € A multiplier par le nombre de transports	100,00 € A multiplier par le nombre de transports sur le territoire d'Albret Communauté
Podium remorque (+ montage et démontage) (que pour association, collectivités et autres administrations publiques)	Gratuit	300 €
Chapiteau 5x8 (que pour association, collectivités et autres administrations publiques)	Gratuit	300 €
Forfait livraison matériel en benne p/asso du territoire de l'Albret Communauté uniquement (à partir de 50 personnes)		
Tables - chaises (50 à 200 personnes)	50,00 €	50,00 €
Tables - chaises (201 à 400 personnes)	100,00 €	100,00 €
Tables - chaises (401 à 600 personnes)	150,00 €	150,00 €

AR Prefecture

047-214701955-20230710-DEL0932023-DE
Reçu le 13/07/2023

Tables - chaises (601 à 800 personnes)	200,00 €	200,00 €
Tables - chaises (+ de 800 personnes)	250,00 €	250,00 €

- De dire que pour les associations Néracaises et hors Nérac, les collectivités et autres administrations publiques, le matériel est mis à disposition gratuitement seul le forfait transport est dû.
- De fixer la date de la mise en application de cette délibération au 1^{er} septembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Mairie de Nérac
10 rue de la République
47600 Nérac

05 53 48 10 10

Le MAIRE,



Le SECRETAIRE DE SEANCE,